

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL**

YZ

SEANCE DU LUNDI 24 OCTOBRE 2005

N° 7g

OBJET :

Objet :

**MARCHES AVEC L'ADSEA
concernant l'organisation et la
gestion des activités
extrascolaires dans des
centres de loisirs propriété de
la Ville – Avenants aux lots n°
3, 4 et 5 – Autorisation donnée
au Maire de signer les
avenants**

Présents : M. BERTRAND Jean-Michel, Député-Maire ;
Mmes MOREL, GUILLERMIN, DESFARGES, MM. FROMONT,
LEPELTIER, BERNIGAUD, Mme LAUGEL, M. MOREL-LAB,
Mmes BODARD, JEAN-LOUIS, Adjointes ;
Mme BOZON, M. BRAYARD, Mmes CHAMPEL, CLAME, M. DEBAT,
Mme DUTHU, MM. FEILLENS, GAUTHERET, LACROIX,
LE MAOUT, Mme MAYER, M. MORNET, Mmes MOTTA, NOLL,
M. PARAMELLE, Mmes PERRET, PONS LAMOITTE,
MM. PRITZY, RODET, Mmes TOWNSEND-GIRARD, ZILLER

Excusés : M. BRETON (M. FEILLENS), Mme WITTMANN
(Mme BODARD), Mme BRENDEL (M. MORNET), M. CAILLAT
(Mme NOLL), M. COURTIEUX (M. LE MAOUT), Mme DOMINJON-
STENGER (M. LACROIX), M. DORE (M. MOREL-LAB), M. MAZUY (Mme
JEAN-LOUIS), M. PERRIOD (Mme ZILLER), Mme SAINT-ANDRE (M.
DEBAT), Mme VEILLEROT

Secrétaire de séance : M. PARAMELLE

Rapporteur : Mme DESFARGES

EXPOSE

Suite à la liquidation judiciaire du Comité Pour Nos Gosses, en date du 30 juin 2003, la Ville a dû rechercher de nouveaux prestataires pour organiser et gérer les centres de loisirs implantés dans des locaux municipaux.

Par délibération en date du 23 juin 2003, le conseil municipal a autorisé le Maire à conclure pour une durée de 1 an, des marchés de prestations de service en application des dispositions de l'article 30 du code des marchés publics.

Après une année expérimentale de fonctionnement avec 2 nouveaux prestataires, une nouvelle consultation a été lancée pour le même objet mais pour une durée de 3 ans et 2 mois soit du 1er juillet 2004 au 31/08/2007.

Les marchés des centres de loisirs sont, comme en 2003/2004, décomposés en 5 lots séparés :

- lot n°1 : centre de loisirs de Lucinges à Treffort-Cuisiat ;
- lot n°2 : centre de loisirs des Venues, rue Racine à Bourg-en-Bresse ;
- lot n°3 : centre de loisirs Léon Bellet, rue Juliette Récamier à Bourg-en-Bresse ;
- lot n°4 : centre de loisirs du Pont des Chèvres, Boulevard Edouard Herriot à Bourg-en-Bresse ;
- lot n°5 : centre de loisirs A. Daudet, rue de la Croix Blanche à Bourg-en-Bresse.

Dans le cadre de la consultation, il a été demandé à chaque prestataire consulté de proposer :

- 1) Un prix d'achat par la Ville représentant le coût forfaitaire de fonctionnement de chaque lot déterminé en fonction d'un nombre de journées/enfant prévisionnel, du prix de revient total des activités, et des recettes escomptées, hors participation des familles ;
- 2) A l'exception du lot n°1 Lucinges pour lequel la Ville versera au prestataire une aide forfaitaire par journée/enfant réalisé de 3,35 € et les participations financières des familles.

A l'issue de l'examen des offres des deux candidats, et après avoir entendu chacun d'eux lors d'une réunion de négociations le 29 avril 2004, il a été proposé de retenir :

- ALFA 3A pour le lot n°1 centre de loisirs de Lucinges, auquel la Ville versera une somme forfaitaire de 3,35 € par journée/enfant payant domicilié à Bourg-en-Bresse réalisée et la participation financière des familles,
- ALFA 3A pour le lot n°2 centre de loisirs des Venues pour un montant de : 121 840 €
- ADSEA pour le lot n° 3, centre de loisirs Léon Bellet pour un montant de : 98 824 €
- ADSEA pour le lot n° 4, centre de loisirs du Pont des Chèvres pour un montant de : 106 426 €
- ADSEA pour le lot n° 5, centre de loisirs du A. Daudet pour un montant de : 178 843 €

Pour l'ADSEA, ces efforts combinés à une politique tarifaire adaptée ont engendré une hausse significative de la fréquentation des 3 centres qui lui sont confiés. Parallèlement La Ville de Bourg-en-Bresse a expressément demandé au gestionnaire de ne pas limiter la capacité d'accueil des centres.

Cette augmentation des effectifs, vérifiée au cours des différents bilans intermédiaires et lors des contrôles du service Action Educative, dépasse les prévisions annoncées, notamment durant les périodes de vacances. (Augmentation de 20% par rapport au nombre prévisionnel).

Ce dépassement a généré des dépenses supplémentaires compromettant ainsi l'équilibre financier prévu dans le cadre du marché. (recrutements d'animateurs, matériels pédagogiques...).

A la demande du gestionnaire, après négociations, et conformément aux marchés (du fait de l'augmentation des journées enfants réalisées) il est proposé de conclure pour les lots 3; 4 et 5 des avenants correspondant à une revalorisation de 10 % du prix d'achat par la Ville.

Soit :

Avenant n° 1 Lot n°3	9 882 € TTC
Avenant n° 1 Lot n°4	10 643 € TTC
Avenant n° 1 Lot n°5	17 884 € TTC
Total	38 409 € TTC

Le montant du Lot n°3 est porté à :

Marché Lot n°3	98 824 € TTC
Avenant n° 1	9 882 € TTC
Total Lot n°3	108 706 € TTC

Le montant du Lot n°4 est porté à :

Marché Lot n°4	106 426 € TTC
Avenant n° 1	10 643 € TTC
Total Lot n°4	117 069 € TTC

Le montant du Lot n°5 est porté à :

Marché Lot n°5	178 843 € TTC
Avenant n° 1	17 884 € TTC
Total Lot n°5	196 727 € TTC

Ces avenants sont soumis à l'examen de l'assemblée.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Vu l'avis favorable émis par la commission d'appels d'offres dans sa réunion du 8 septembre 2005,

Vu l'avis favorable émis par la commission Affaires Scolaires dans sa réunion du 20 septembre 2005,

Vu l'avis émis par la commission finances dans sa réunion du 12 Octobre 2005,

A L'UNANIMITE (41 voix), M. LACROIX ne prenant pas part au vote

DECIDE de rémunérer l'association ADSEA selon les montants forfaitaires indiqué sur l'avenant n°1 de chacun des lots figurant ci-dessous :

- lot n°3 : centre de loisirs Léon Bellet	9 882 € TTC
- lot n°4 : centre de loisirs du Pont des Chèvres	10 643 € TTC
- lot n°5 : centre de loisirs A. Daudet	17 884 € TTC

AUTORISE le Maire à signer au nom et pour le compte de la Ville les avenants aux marchés des centres de loisirs à intervenir avec l'ADSEA.

PRECISE que le financement des avenants aux marchés sera assuré par le budget de l'exercice 2005, en dépenses au chapitre 011, compte 6228 " autres services extérieurs divers "
